

7 octobre 2016 :

Les nouveaux défis pour les familles ! Accès aux droits et solidarités

Accueil et intervention Alphonse PIERRE, président de l'UDAF Bas-Rhin

Madame Milada Pantic représentant Mr le Préfet, chère Marie Andrée Blanc Présidente de l'UNAF, mesdames et messieurs les parlementaires, Mr le président de l'association des maires du Bas Rhin, Messieurs les présidents ou représentants de la CAF, CARSAT, CPAM, MSA, et du Régime Local Alsace Lorraine, Mesdames et Messieurs les élus Départementaux et municipaux, mesdames et messieurs les bénévoles des associations, mesdames, messieurs, chers amis,

C'est au nom du Conseil d'administration de l'Union départementale des associations familiales du Bas-Rhin que j'ai le plaisir et l'honneur de vous accueillir toutes et tous aujourd'hui, en cette belle salle de l'Aubette. Cette manifestation marque nos 70 ans d'engagement pour les familles. Elle sera l'occasion d'échanges, de débat entre les uns et les autres mais aussi peut-être pour certains l'opportunité de mieux connaître et, je l'espère, mieux comprendre ce qu'est l'UDAF. Ainsi le film que nous venons de voir retraçait les grandes étapes de 70 ans de Politiques familiales mais aussi d'Action avec et pour les familles. Des panneaux d'exposition, présentés ici, vous permettront aussi de découvrir ce qu'est l'action familiale et ce qu'est l'UDAF, dans notre département.

L'UDAF aujourd'hui, c'est l'union de 46 associations familiales, généralistes ou spécifiques, ce sont près de 20 000 familles du Bas-Rhin qui adhèrent à l'une ou l'autre de ces associations, ce sont plus de 350 représentants dans des instances les plus diverses sur tous les sujets de préoccupation des familles : la santé, le logement, le transport, le cadre de vie, la parentalité bien sûr, les loisirs, etc, ce sont des délégués familiaux au sein des Centres communaux d'action sociale.

L'UDAF, ce sont des services : Avec près de 2500 mesures d'accompagnement et de protection des personnes, 3 Maisons Familles gouvernantes, le PASS contre le surendettement. Ce sont 130 professionnels qui sont attachés à la défense des intérêts de la personne, à l'accompagnement vers une plus grande autonomie, ce sont des professionnels de l'écoute et du droit, qui mettent le droit là où il doit être, au service de l'intérêt de chacun en même temps que de l'intérêt général de la collectivité, de la société. Merci à tous les salariés qui sont avec nous ce matin et à qui je voudrais témoigner la reconnaissance du Conseil d'administration pour leur travail.

L'UDAF, c'est aussi, l'accompagnement des parents avec la mission que la CAF nous a confiée d'animation du Réseau, le Réseau des parents, dont vous pouvez découvrir la dernière Lettre dans le dossier qui vous a été remis.

L'UDAF, c'est une mobilisation commune des associations pour défendre les temps de l'enfant, menée avec les associations de parents d'élèves et avec le CRAJEP.

C'est une mobilisation pour venir en appui aux aidants familiaux, menées avec 12 associations, au sein d'une coordination interassociative départementale que nous avons créée ensemble, le CIAAF.

Ce sont des interventions régulières dans le débat public, pour appeler les citoyens à voter lors des échéances électorales, c'est un Livret d'information adressé à tous les maires du département leur présentant les leviers d'une politique familiale au niveau local, pour ne citer que ces quelques exemples significatifs.

L'Union Nationale des Associations Familiales, l'UNAF, a agréé l'UDAF du Bas-Rhin il y a 70 ans. C'était le 19 octobre 1946. Nous sommes aujourd'hui clairement non pas dans une mémoire figée, conservatrice, mais dans une mémoire qui nous éclaire sur les enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui. Nos parents, nos grands-parents avaient raison de poser les fondements de la Sécurité Sociale, universelle, solidaire, paritaire dans sa gouvernance, concrète face aux risques, efficace pour faire face aux défis quotidiens des familles. Nous entendons bien défendre ce modèle social, avec les nouveaux risques pour les familles, leurs nouveaux défis : le vieillissement de la population, la précarité croissante, la diversité des parcours et des situations familiales, la modernisation des services, avec de nouvelles technologies, avec les effets de la mondialisation, avec des équilibres économiques qui se cherchent. Il y a 70 ans, nos aïeux ont fait preuve de courage, ils ont été visionnaires, ils témoignaient de toute la noblesse de l'action politique, de leur confiance envers les institutions et les valeurs de la République. Nous leur devons cet héritage et il nous revient de continuer à porter encore et toujours ces valeurs, dans un nouveau contexte qui est celui d'aujourd'hui en 2016.

Les associations familiales sont des partenaires constructifs dans ce modèle social, dans leur mission légale de représenter les familles, toutes les familles, et de donner avis. La dernière Assemblée générale de l'UDAF, qui s'est tenue le 28 mai dernier à Ostwald, nous avait déjà rassemblés nombreux, dans une ambiance à la fois festive et déterminée. Nous y avons acté un projet associatif pour les années à venir qui réaffirme clairement notre puissance d'interpellation, notre devoir d'alerte quand nous observons des signaux de danger pour les familles, nous allons ce matin pointer plusieurs de ces signaux et nous avons voulu confronter cette observation sociale avec les décideurs et acteurs de l'action publique. Je vais vous le dire tel que je le pense, avec mes mots que chacun pourra comprendre : nous sommes des alerteurs, une force de proposition, nous sommes dans notre rôle de défense des intérêts matériels et moraux des familles, nous sommes dans notre rôle d'organisation de la société civile, présents dans les instances de vos institutions, porteurs des préoccupations quotidiennes des familles, nous ne sommes ni bénis-oui-oui ni bêtement non-non, nous sommes la voix des familles, une voix qu'il faut entendre, une voix qu'il faut porter. Il en va de la qualité d'une démocratie vivante, il en va de la vitalité de notre République alors que la crise est aujourd'hui multiforme, pas seulement économique mais aussi culturelle, politique donc. 2017 sera une année d'élections importantes. Aujourd'hui, nous ne sommes pas là dans une campagne qui s'annonce, mais sachez que nous serons là l'an prochain, dans ce rôle de conseillers issu de la société civile.

Je ne voudrais pas conclure cette première intervention d'ouverture de nos travaux sans dire quelques mots sur la situation que notre société connaît aujourd'hui.

Nous y reviendrons, je pense, tout à l'heure, notre région n'est pas riche pour tout le monde, les inégalités sont très fortes, la pauvreté s'accroît, elle touche les enfants en nombre, qui de ce fait ne peuvent pas grandir avec toutes les chances dont on devrait pourtant leur faire bénéficier. Les enfants grandissent aussi dans un monde où ils n'entendent parler que de violences, de terrorisme. Notre devoir collectif est bien d'offrir la sécurité à nos enfants : la sécurité physique, la sécurité morale, la sécurité sociale.

Certains jeunes, doit-on malheureusement observer, se radicalisent, parfois par Internet ou par de mauvaises rencontres, par des modèles dangereux. Il y a le radicalisme dont on parle le plus en ce moment, mais il y a de nombreuses formes de radicalisations et d'extrémismes. Nous devons être attentifs à ne pas laisser prospérer les violences que toutes les dérives totalitaires entraînent. Nous devons être au côté de nos enfants et de nos jeunes tentés par l'innommable pour qu'ils ne nous échappent pas. Nous devons, à nos enfants, montrer des exemples positifs, avec une attention à l'autre, cela va de l'attention à notre voisin à l'attention au réfugié, celui qui a fui la violence dans son pays, celui qui a sans doute échappé à la mort. Nous, associations familiales, nous ne pouvons pas nous désintéresser de cela !

Les sujets sont donc nombreux qui nous réunissent aujourd'hui. Je ne voudrais pas prendre plus de temps que cela pour le moment et j'ouvre maintenant le débat. Je remercie par avance tous ceux qui vont contribuer à ce qu'il soit le plus constructif et pertinent possible, avec toujours en regard toutes ces familles que nous représentons. Merci à vous !

Intervention de Marie-Andrée BLANC, présidente de l'UNAF

L'an dernier, l'UNAF fêtait ses 70 ans. En 1945, en créant l'UNAF et les UDAF, le Gouvernement provisoire de la République a organisé la représentation des familles, aux côtés de celle des « partenaires sociaux ». **Nous sommes le 3ème pilier de la gouvernance de la Sécurité sociale, composée des représentants des employeurs, des salariés, et des familles.** Nous ne sommes pas une Union d'associations comme les autres. La Loi nous a fixé des missions, dont la principale est de représenter et de porter la voix de l'ensemble des familles. C'est pourquoi nous revendiquons notre présence dans toutes les instances qui concernent la vie des familles.

Nous sommes également des acteurs de terrain engagés dans l'accompagnement des familles et le maintien du lien social dans les territoires. Au fil des ans, les UDAF et les associations familiales ont développé des services adaptés aux besoins des familles. Par ce biais, elles font face à des réalités sociales et humaines complexes : le handicap, notamment psychique, la dépendance, le surendettement, les séparations conflictuelles, les problèmes de santé, de logement, les questions d'éducation.

Notre modèle de représentation familiale fondée sur **la participation effective des familles**, au travers de l'UNAF, des URAF et des UDAF, conserve donc toute sa pertinence.

Notre marque de fabrique, c'est aussi le **pluralisme**, avec la présence à l'UNAF et dans les UDAF, des associations familiales de toutes sensibilités qui contribuent à la diversité de l'institution. La richesse de notre Institution permet à des personnes d'opinions diverses, de converger vers un objectif commun : la défense des familles.

La réalité des familles est présente dans les associations qui composent notre institution. J'invite l'ensemble des associations familiales à rejoindre l'UDAF. J'invite les associations à se développer en faisant venir à elles de nouvelles familles adhérentes. **Pour être plus forts, nous devons être plus nombreux !**

En 2015, plus de 18 000 **militants familiaux** exercent cette mission sur l'ensemble du territoire : dans les CCAS, les CAF, les CPAM, les CESER, les hôpitaux, les commissions de surendettement, les conseils de famille, les organismes HLM, et dans bien d'autres organismes encore. Cet engagement demande de la disponibilité et de la compétence. Il n'est pas toujours facile de faire entendre la voix des familles. Cet anniversaire est l'occasion de saluer l'engagement des militants familiaux dans ces représentations qui supposent une disponibilité importante. **Merci à vous qui représentez et accompagnez les familles!**

Le cœur de la mission de l'UNAF et des UDAF et des URAF, c'est la **représentation** de l'ensemble des familles, **les 18 millions de familles** françaises et étrangères.

Nous sommes partenaires des pouvoirs publics pour agir auprès des familles. Nous sommes un partenaire **responsable mais exigeant**. Responsable car nous cherchons des solutions, dans le maintien du dialogue permanent avec les pouvoirs publics. Exigeant car nous avons des convictions fortes sur la pérennité de la politique familiale et sur la défense des intérêts des familles.

C'est ainsi que l'UNAF et les UDAF répondent et interviennent auprès des pouvoirs publics sur tous les sujets qui concernent la vie quotidienne.

La présence aujourd'hui de responsables politiques et administratifs témoigne de la reconnaissance que l'UDAF a réussi à acquérir auprès de ses partenaires.

Ce travail de persuasion des décideurs est évidemment compliqué, et plus encore lorsque les conditions économiques sont difficiles, mais sans cette action de l'ensemble de l'institution, les politiques familiales, locales comme nationales, seraient probablement bien différentes de ce qu'elles sont et certainement moins développées.

Parallèlement à ces missions institutionnelles, au fil des ans, des **services et activités** ont été développés. Chaque UDAF a ses particularités, puisque chacune s'est adaptée aux réalités de son territoire. Toutefois la majorité gère des services de protection juridique des majeurs, de protection de l'enfance, et, de plus en plus, des activités diverses : soutien à la parentalité, petite enfance, santé, « lire et faire lire », micro crédit, logement, familles gouvernantes, etc.

Au total, notre réseau regroupe plus de 70 types de services différents gérés par des bénévoles et 7 000 salariés.

Cet anniversaire permet ainsi de mettre en valeur **la double réalité** de notre réseau : représentation ET services. Par ce biais, notre réseau fait face à des réalités sociales et

humaines complexes. L'UDAF en est une illustration par la diversité des services qu'elle propose.

Je salue l'investissement des bénévoles et des professionnels de l'UDAF du Bas-Rhin qui concourent ensemble à la qualité des services.

La question du niveau de vie des familles reste centrale

Les Français s'estiment heureux dans leur vie de famille, mais souffrent d'une insatisfaction chronique.

D'où notre persistance à dire quelques vérités trop méconnues. **Les familles ne sont pas aussi instables qu'on le dit parfois.** Aujourd'hui plus de 75 % des enfants mineurs vivent en permanence avec leurs deux parents ; 7% vivent avec un parent et un beau parent, et 18% vivent avec un seul parent. Depuis 2010, le taux de couples mariés qui divorcent, diminue régulièrement.

En revanche, les familles sont plus incertaines dans leur rôle éducatif, plus inquiètes face au système scolaire, face au numérique qui envahit l'univers de leurs enfants. Elles souffrent d'être sous pression dans leur activité professionnelle, ou, à l'inverse, de ne pas disposer d'un emploi stable qui leur permettrait de réaliser leurs projets familiaux.

Sur le plan financier, la charge d'enfants réduit considérablement le pouvoir d'achat des familles, quel que soit leur milieu social

Les familles s'appauvrissent quand elles ont des enfants, malgré les aides existantes. Les coupes successives opérées sur la politique familiale, n'ont fait qu'accroître ce différentiel de niveau de vie entre les familles avec enfants et sans enfant.

Depuis 1945, les militants familiaux sont les porte-paroles des familles. L'UNAF et les familles : c'est 70 ans d'histoire partagée. Parler de l'UNAF et des UDAF, c'est parler de 70 ans de politique familiale à laquelle nous avons contribué.

Depuis 1945, le statut des femmes a profondément changé, les liens familiaux ont évolué, la place du mariage a reculé, la part des familles « monoparentales » a augmenté.

Mais derrière ces transformations, il y a aussi de fortes **continuités** : l'aspiration des jeunes à constituer une famille, le souhait des couples d'avoir plusieurs enfants, l'importance du rôle éducatif des parents, la vigueur des solidarités familiales à tous les âges de la vie, le fait qu'aujourd'hui encore, près des trois quarts des enfants mineurs vivent avec leurs 2 parents. Mais oui !

Etre parent, être enfant d'un parent âgé, nécessitent de disposer de temps. Beaucoup de chemin reste à parcourir dans le monde professionnel pour une meilleure prise en compte de la vie familiale.

Les priorités

Toutes les comparaisons internationales ont montré que la remarquable stabilité de la démographie française était liée au dynamisme de sa politique familiale. **Cette politique doit revenir au premier plan et s'inscrire autour de 4 priorités.**

1^o) Relancer la politique familiale

Les parents peuvent accomplir leur mission éducative et civique s'ils se sentent soutenus par une politique familiale solide qui leur donne l'assurance que la Nation les accompagne sur le long terme.

La politique familiale est un « investissement social » dont les parents sont les premiers contributeurs puisqu'ils assument la plus grande partie du coût total de leurs enfants. Pour la collectivité, elle est un investissement et non une charge.

Le « retour sur investissement », ce sont des enfants mieux formés et insérés dans la société, des parents conciliant leur emploi avec leur vie familiale, des couples davantage sécurisés dans leurs parcours de vie

2^o) Reconnaître les mères et les pères au travail

Les parents rencontrent des obstacles dans leur mission de transmission et d'éducation : horaires de travail atypiques et contraints, concurrence du numérique, difficultés économiques, défiance vis-à-vis de l'école, distance géographique avec le reste de la famille, défauts de services publics sur certains territoires.

Familles biactives, monoparentales, nombreuses, recomposées : tous les types de familles sont à la recherche de solutions.

L'équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle reste leur préoccupation majeure. Selon les résultats du baromètre OPE-UNAF, 63% des parents considèrent que leur employeur ne fait pas assez pour les aider à mieux concilier leurs différents temps de vie.

La Loi travail nous inquiète quant à la préservation du temps familial et parental.

Ce sont les femmes, ou plutôt les mères, qui restent les plus pénalisées. A poste égal, les femmes sans enfant gagnent à peu près l'équivalent des hommes. En revanche, lorsqu'elles ont au moins un enfant, elles gagnent 12,4% de moins que les hommes ! Un score qui place la France en neuvième position en Europe, derrière l'Espagne, la Belgique, la Grèce ou encore l'Estonie.

Pour les femmes, il faut non seulement s'attaquer au plafond de « verre », mais surtout au « plafond de mère » auxquelles elles sont confrontées dans le monde du travail.

L'égalité professionnelle passe aussi par une meilleure reconnaissance du rôle des pères. Selon notre dernière enquête des Observatoires de la famille, 86% des pères veulent être plus proches de leurs enfants, mais 47% disent manquer de temps, souvent pour des raisons professionnelles. Ils veulent être mieux entendus et reconnus. **Quand on pense aux parents, il faut davantage penser aux pères, et leur accorder plus de place dans les politiques publiques et dans l'entreprise.**

3^o) Redonner confiance à la jeunesse

140 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme : un motif d'inquiétude pour les parents. Toute famille souhaite que ses enfants s'épanouissent, et accèdent à l'autonomie.

Neuf jeunes sur dix parmi les 18-24 ans, bénéficient d'un soutien financier régulier de leurs parents. **Il faut en tenir compte pour que le renforcement de l'autonomie des jeunes ne se fasse pas au détriment des familles, sous couvert d'une individualisation des droits.**

Par ailleurs, le malaise de la jeunesse explique en partie le phénomène de radicalisation et de violence extrême auquel nous sommes confrontés.

S'il résulte de stratégies pour diviser notre société, il s'appuie également sur le mal-être de certains jeunes, sur la crise des liens sociaux, et parfois familiaux. Face aux risques d'embrigadement, les familles sont inquiètes, et aucune catégorie d'entre-elles n'est épargnée. Or, le lien familial constitue, pour les jeunes, un point d'ancrage dans la réalité. Il a toujours été un instrument de résistance face aux idéologies radicales et extrémistes. **Le soutien aux familles, l'accompagnement des parents, doivent, en conséquence, demeurer des axes forts des politiques publiques.**

Face à la menace terroriste durable, nous devons collectivement actionner tous les leviers possibles de l'unité nationale et de la cohésion sociale.

4°) Soulager les familles confrontées à la perte d'autonomie de leurs proches

L'augmentation de l'espérance de vie modifie profondément les liens familiaux. Le vieillissement et les situations de dépendance s'accroissent. Chacun a de fortes probabilités de devenir aidant familial au cours de sa vie.

4 millions de salariés sont des aidants familiaux et parfois des **tuteurs familiaux**. Le monde du travail doit mieux intégrer cette situation.

Certes la loi d'adaptation de la société au vieillissement reconnaît davantage les aidants familiaux, leur droit au répit et crée le congé proche aidant. Mais il reste encore beaucoup à faire pour les soulager et leur permettre de continuer à travailler.

« La première sécurité sociale, c'est la sécurité familiale » : ainsi s'exprimait le Président de la République en 2013, lors de la remise de la Médaille de la Famille, aux côtés de l'UNAF. Cette sécurité, il faut la garantir. C'est tout le sens de l'action de l'UNAF, des URAF, des UDAF, des associations familiales, depuis 70 ans.

Pour les familles, se projeter dans l'avenir, c'est avoir confiance. Il faut permettre à la politique familiale de rester ambitieuse et constante, pour donner confiance aux familles, aux jeunes parents, dans la durée

Victor HUGO écrivait dans son livre « les Misérables » : « la jeunesse est le sourire de l'avenir ». Notre pays doit œuvrer pour que chaque famille garde confiance en l'avenir, et que notre jeunesse, si on lui permet d'exister, continue de sourire....